

Compte rendu commun
des CAP Locales n°1 et 2
Liste d'aptitude 2019



Évreux, le 14 novembre 2018

Ces CAPL se sont déroulées les 13 et 14 novembre 2018.

Après lecture des liminaires de Solidaires Finances Publiques, de la CGT et validation des procès verbaux, la Direction nous a indiqué que les primo-candidats avaient été reçus en entretien préalable et qu'une réunion d'information a été organisée à destination de tous les candidats.

Nous sommes ensuite passé à l'ordre du jour.

Pour la CAPL n° 2 (C en B) :

Le président nous a confirmé que pour cette année, il y avait 3 potentialités de promotions.

Notons que 31 collègues ont postulé pour 2019.

La Direction ayant proposé 2 noms « excellent » dans son projet, nous avons indiqué au Président que nous souhaitions voire cette liste abondée conformément aux prescriptions de la centrale c'est à dire un ou 2 candidats excellents en plus des potentialités. Celui a refusé d'abonder la liste en ce sens indiquant que le département avait déjà bénéficié d'une potentialité en plus l'année dernière et que par conséquent cette année cela ne se renouvellerait pas. Il s'est donc contenté de positionner 3 agents malgré notre insistance.

Nous avons donc fait valoir les points positifs de tous les dossiers pour lesquels nous étions mandatés, à savoir 9 dossiers et demandé l'avis de la direction sur les évolutions à apporter. Après cet exercice, le Président a suspendu la séance afin de compléter les listes des agents proposés «excellent» et «très bon» et d'établir le classement des agents.

Au retour, il nous a présenté ses listes avec 3 agents classés en « excellent », le « très bon » de l'année dernière ainsi que 2 nouveaux dossiers.

L'administration a ensuite indiqué qu'elle souhaitait limiter le nombre d'agents dans le vivier et n'a donc proposé que 2 noms en « très bon » et 2 en « à revoir ++ » et une attention appelée.

Pour la CAPL n°1 (B en A) :

Pour l'année 2018, le département ne dispose que d'une potentialité de promotion de B en A. Cependant 19 collègues ont postulé.

Solidaires Finances Publiques a donc demandé l'avis du directeur sur tous les dossiers pour lesquels il était mandaté, à savoir 10 dossiers et en faisant valoir les points forts de chacun, Après examen des candidatures, le président n'a pas souhaité abonder la liste des « excellents ». Le dossier déjà classé en « excellent » l'année dernière mais non promu est resté « excellent » ainsi que les deux dossiers déjà classés « très bons » restés « très bons ».

Les autres candidatures ont été classées « à revoir ».

En conclusion :

Pour Solidaires Finances Publiques, tous les dossiers devraient être présentés en CAP nationale. Nous dénonçons donc les directives de la Direction Générale qui ne permettent pas l'examen de toutes les candidatures en national et qui contingentent le nombre d'excellents.

De plus, le fait de comparer les agents, et ce sur des critères trop subjectifs tels que la notation, les appréciations littérales ou le profil croix, reste un exercice que nous nous refusons à exécuter et à cautionner.

Notons que pour la direction les dossiers ne peuvent être utilement proposés en excellent que si toutes les croix sont en excellent sur la période de référence (depuis 5 ans) dans le synoptique, si le littéral démontre toutes les compétences et qualités requises pour exercer dans le corps supérieur, si l'agent est enclin à la mobilité et enfin s'il montre sa volonté d'accéder au corps supérieur en passant les concours...

Solidaires Finances Publiques s'est abstenu sur la liste des « excellents » pour marquer le fait que nous n'étions évidemment pas opposés au passage des agents sur cette liste et a voté CONTRE les listes « très bon » et « à revoir », non pas contre les agents figurants sur ces listes mais bien pour l'ensemble des motifs évoqués ci-dessus et du fait de la baisse significative des potentialités de promotions d'année en année.

Affectation des inspecteurs stagiaires

A la demande de Solidaires Finances Publiques et pour respecter l'instruction du 22 octobre dernier, la Direction locale a présenté le projet d'affectation des inspecteurs stagiaires à compter du 1^{er} septembre 2019 en qualité d'ALD et pour leur période de stage qui débute le 14 mai 2019 jusqu'au 31 août.

Les règles de l'instruction ont été respectées, les agents ont donc été affectés en fonction de leur rang de classement au concours et sur un de leur souhait.

Ainsi, 2 inspectrices arriveront au SPFE l'une en spécialité enregistrement et l'autre en spécialité publicité foncière, une inspectrice rejoindra le CDIF.

Une inspectrice arrivera au SIE de Louviers, une autre au pôle GP en SPL et enfin un inspecteur au PCE II et un autre au PCR.P.

Certains de ces postes n'existant pas aujourd'hui au Tagerfip, nous avons interrogé le président sur sa volonté de créer ces postes lors du CTL emplois de début d'année, il a renvoyé la question à ce CTL...

Les élus de la CAP Locale N° 1 et 2.